

CAISSE AUTONOME DE RETRAITE
DES MÉDECINS DE FRANCE

PARIS, le 11 octobre 2005

Le Président,

GM/SH – 111/2005

Monsieur Philippe SEGUIN
Président de la Cour des Comptes
13, rue Cambon
75001 PARIS

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration de la Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France a pris connaissance de votre rapport, largement repris par la presse, concernant la Sécurité Sociale, et notamment les passages correspondant à notre régime de retraite ASV.

Votre Rapport met bien en lumière, à travers les chiffres, la situation malsaine de ce régime, tant sur le plan financier que sur le plan des principes. Notre organisation partage votre point de vue.

En revanche, nous nous étonnons de ne pas trouver, concernant les responsabilités et les propositions qui devraient immédiatement en découler, un très grand absent, le principal responsable qu'est l'Etat.

C'est l'Etat qui a voulu ce régime et surtout qui l'a piloté, notamment en distribuant les « points » que vous évoquez et qui déséquilibrent de manière considérable ce régime, empêchant même toute réforme honorable.

La Cour des Comptes propose d'en faire payer le montant aux seuls médecins, ce n'est pas acceptable.

Une réforme acceptable serait une réforme qui ferait intervenir tous les participants et surtout les responsables. Celui qui a voulu puis ordonné des dépenses, doit les financer et non les faire financer par d'autres. Ne pas poser ce principe conduira à une réforme, maintien ou fermeture, qui ne sera jamais acceptée par les médecins.

Les médecins n'accepteront des sacrifices, afin que la génération à venir ne soit pas lésée, qu'à condition de ne pas être les seuls à le faire.

Si ce rapport avait dénoncé clairement les responsabilités des uns et des autres, il aurait facilité une réforme plus juste où les responsables paieraient et non les victimes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Docteur Gérard MAUDRUX

**Extrait de la réponse du 21 octobre 2005 de Philippe SEGUIN,
Président de la Cour des Comptes.**

Monsieur le président,

[...]

Vous estimez que la responsabilité de cette situation dégradée incombe principalement à l'État. Je ne partage pas votre opinion sur ce point. L'analyse faite par la Cour montre que cette responsabilité est partagée entre les signataires des conventions médicales en l'occurrence les organisations syndicales représentatives des médecins libéraux, les caisses d'assurance maladie et l'État qui approuvait les conventions. Cette responsabilité est donc collective.

[...]